



d'Afrique et d'Espagne, est précisément la sobriété, de sa décoration, la noblesse de son aspect extérieur, en dehors même des éléments turcs que lui avait précédemment empruntés cet art musulman.

Rien qu'à mettre en parallèle l'élégance sobre des minarets en fuseaux des moquées turques ottomanes avec la surcharge de dentelures des minarets musulmans non turcs, la supériorité esthétique des premiers saute aux yeux.

L'architecte turc a autant que possible, en tout cas beaucoup plus que ses confrères, voisins, évité le luxe superflu, les redondances de parvenus.

**L'influence turque en Egypte**

Le Turc Ahmet ibn Touloun, implante le sens architectural de l'Asie centrale au Caire avec la célèbre mosquée construite en 879, qui porte son nom.

La mosquée du sultan Turk Hassan avec sa Porte Monumentale et son plan d'ensemble réalise le prototype de l'architecture turque égyptienne.

Ce sont les Turcs Mamulouks qui introduisent en Egypte « les ensembles d'édifices » avec l'hôpital (Maristan) et le Medressé (école), d'après les modèles existants depuis le IV<sup>e</sup> siècle de l'Hégire au Khorassan et à Khiva.

La mosquée de Sinan Pacha à Boulak, marque le succès décisif de l'influence turque. Les Atabek turcs de Mossoul édifièrent (vers 1150) à Alep, cette magnifique citadelle qui est un chef d'œuvre d'architecture militaire. Le château de Diyarbakir est aussi une merveille dans son genre.

Parmi les particularités du style anatolien turc, on remarque les arcs brisés ou en plein cintre outrepassés qui sont les figurations en coupe de la bulbe et de la coupole en casque.

De même le « Revak » couvert d'un bel auvent est spécial à cette architecture.

**D'où s'inspire l'art persan ?**

Les appellations de « persans » données aux œuvres d'architecture existant encore dans l'Iran, relèvent exclusivement de la géographie. Il suffit de feuilleter même sommairement l'histoire, pour constater que les peuples qui dominaient et habitaient la Perse à l'époque où furent construits ces monuments, étaient de race et de civilisation purement turques.

Les Byzantins désignaient, englobaient sous le terme de Persans tous ceux qui venaient de l'Est.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est par la Bactriane et la Sogdiane que respire la civilisation dite persane.

Les ogives des portes et fenêtres, plus tard introduits dans le gothique, viennent de la Sogdiane par la Perse.

Ce qui subsiste actuellement de vieilles mosquées en Perse, telle que la mosquée d'Isfahan, remonte, au plus loin, à la période des Turcs Seldjoukides, qui emmenèrent leurs constructeurs d'Asie Centrale, de façon que lorsqu'on dit que tels édifices de dates postérieures de l'Irak, de la Syrie et de l'Anatolie, s'inspirent de l'art persan, il s'agit encore de l'art turc appliqué en Perse.

L'art persan a tellement peu de caractère original et régional que, par exemple, les miniatures qui y ont été faites, depuis la naissance de cet art, jusqu'à ce jour, copient uniformément d'une façon servile les types humains de l'Asie atlaïque aux yeux en amande qui n'existent point en Iran et qui ont été représentés par les premiers artistes turco-chinois venus avec les conquérants touraniens du Plateau Central.

Les procédés de revêtement céramique que l'on attribue aux Persans ont leur origine en Asie centrale.

C'est particulièrement à Samarcande où la pierre manque que l'architecture en briques émaillées avait pris un développement considérable.

Fondant de nouveaux Etats, dans les pays conquis, les Turcs construisent partout de nouveaux édifices pour y marquer l'empreinte de leur domination, y répandre leur culture et créer des œuvres d'assistance sociale pour s'attacher leurs nouveaux sujets.

**Pourquoi les peuples conquérants sont-ils constructeurs ?**

Les anciens peuples, conquérants furent toujours de grands constructeurs pour deux raisons :

a) parce qu'ils eurent de la main-d'œuvre pour rien ou, à bon marché, parmi les esclaves d'abord et les prisonniers ensuite ;

b) parce qu'ils avaient besoin de créer des garnisons, des centres d'administration, de culture et de propagation parmi les nouvelles populations à convertir et à assimiler.

Quand les Turcs seldjoukides et les Turcs ottomans vinrent en Anatolie, puis passèrent en Europe, ils apportèrent dans leur style architectural, des éléments caractéristiques dont une partie les avait devancés et dont l'autre partie existait non pas dans les contrées qu'ils allaient occuper, mais au-delà.

C'est ainsi qu'ils retrouvèrent au Danube et aux Carpathes, des principes de leur art constructif qui y étaient arrivés par une autre voie, introduits par le chemin du nord de la mer Noire, ce qui prouve l'identité d'origine de ces principes émanant de l'Asie centrale.

**En marge de la guerre civile**

**"Le siège de l'Alcazar"**  
Par Mac Neill-Moss

Voici un livre intéressant parmi tant d'autres livres en langue anglaise, inspirés par le même sujet aux écrivains américains; l'auteur est Mac Neill-Moss; le titre : *Le Siège de l'Alcazar* publié à New-York.

Mac Neill-Moss connaissait déjà Tolède et il retourna dans la Cité impériale immédiatement après sa libération par les troupes nationales. Il visita ces lieux immortalisés une fois de plus par une épopée. Il se procura une documentation précieuse, le journal d'un officier, la correspondance d'un autre officier, tous deux rédigés dans l'histoire citadelle pendant les jours terribles. Il recueillit de palpitants témoignages des braves mêmes des défenseurs et il put étudier sur le terrain même les difficultés de la défense et se rendre compte de ce qu'avait été la vie de la Tolède Rouge.

Son récit garde une précision minutieuse, impressionnant dans sa simplicité; il a la suggestion d'un livre d'aventures et un accent épique inspire ses pages. Tout y décrit : l'attachante figure du Colonel Moscardo, son sacrifice exemplaire, les privations et les angoisses des assiégés, l'explosion des mines, le ravitaillement par les avions nationaux, la dévotion des héros à la Vierge bénie de l'Alcazar, les offres de reddition refusées, l'émouvante figure de Dona Carmen Aragonès et, à la fin, l'apothéose et la libération. A travers tout le livre, le geste sublime se projette dans des tons d'une grandeur légendaire.

Intercalés dans la relation quotidienne de la défense de la citadelle, des chapitres nous montrent l'avance des colonnes nationales. Il nous cite le cas de la conquête de Badajoz (il en finit avec l'absurde raconter des exécutions) et il écrit :

"Wellington, avec 21.000 hommes et 52 pièces d'artillerie, tarda 18 jours pour prendre Badajoz. Yague et Castejon, avec 300 hommes et 4 canons de campagne, la prirent en 3 jours."

Des pages descriptives de la Tolède rouge, nous nous bornerons à citer ce paragraphe :

"Il y avait à Tolède 600 prêtres, bien peu parvinrent à échapper, l'on en connait 7 de survivants. Les autres ont été assassinés."

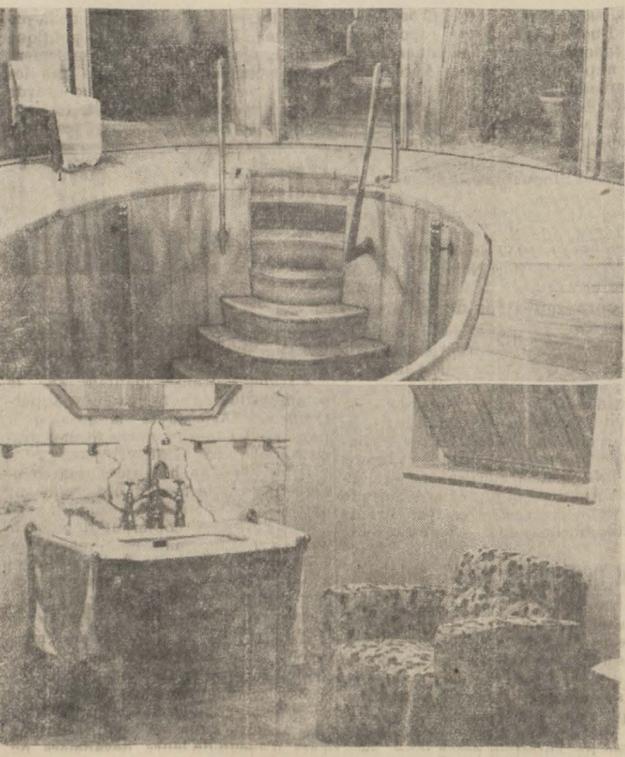
**Le contrôle des minorités en Roumanie**

Bucarest, 29.

Le journal *Tzara Noastra*, organe officieux du gouvernement, annonce qu'en présence des protestations présentées à Genève par les associations juives mondiales, la Roumanie mettra en discussion au sein de la S. D. N., la procédure concernant le contrôle des minorités et adoptera le point de vue exprimé il y a trois ans par le ministre des Affaires étrangères de Pologne, le colonel Beck. Le journal ajoute que la Roumanie appuiera d'autre part la demande des Juifs d'avoir un territoire où ils puissent créer leur foyer international.

**Un bas de laine s'ouvre...**

La Haye, 29. — Pendant un transport de meubles destinés aux enchères, un tiroir de bureau s'ouvrit et un vieux bas... de laine enroulé tomba. Personne n'aurait relevé quelque chose si le bas en tombant n'avait fait un bruit métallique. On l'ouvrit et on vit qu'il cachait plus de 50.000 florins!



Le bain à l'hôtel thermal de Yalova et une pièce pour le repos des baigneurs

(à suivre)

**LA VIE LOCALE**

**LE MONDE DIPLOMATIQUE**

**Un deuil de M. von Keller**

Ankara, 29. A.A. — Nous venons d'apprendre que le père de l'ambassadeur d'Allemagne, M. von Keller, est décédé à Munich à l'âge de 94 ans.

L'Agence Anatolie présente ses condoléances sincères à S.E. l'ambassadeur, ainsi qu'à Madame et Mademoiselle von Keller.

**LA MUNICIPALITE**

**La maquette de Beyoglu du plan de M. Prost**

Une maquette accompagnée également la partie de l'avant-projet de M. Prost qui concerne la partie de Beyoglu de la ville d'Istanbul. Voici quelques unes des innovations qu'elle comporte :

Le Palais des Expositions s'élèvera sur l'emplacement actuel du stade du Taksim. Il sera consacré, comme son nom l'indique, aux Expositions devant être organisées en notre ville mais pourra servir aussi de lieu de réunion pour les grands banquets, les grands bals, les mariages, etc... Une partie de l'immeuble sera destinée, à titre permanent, à ce genre de fêtes.

Par le fait même les cafés et les autres constructions, qui occupent présentement la partie du terrain qui fait face au monument du Taksim disparaîtront. La place sera élargie d'autant.

Elle sera reliée à celle de Karaköy par une nouvelle grande avenue qui, laissant à sa gauche la rampe de Yükselkaldirim, traversera le quartier de Çukurekema.

M. Prost juge impossible un élargissement de la rue de l'Indépendance actuelle. Il estime seulement qu'il conviendrait de prendre certaines mesures en vue d'y alléger l'encombrement. Le détail en sera indiqué dans le plan général de développement d'Istanbul.

Une autre grande avenue sera créée par contre qui, par la montée de Sishane, Tozkoparan, Aynali-Çesme, atteindra Hamalbası et la place du Taksim.

M. Prost s'est borné à indiquer sur sa maquette les avenues principales et les grands monuments publics de Beyoglu ; il se réserve de consacrer une série de plans de détail à l'aménagement des pentes de Surp Agop, Nisantaz, Dolmahçe ainsi que des zones de Sısi, Mecidiyeköy et les environs.

**Pourquoi les médicaments sont-ils chers ?**

C'est la question que pose M. Hüseyin Avni dans l'«Akşam». Notre collègue constate que les ministères de l'Economie et de l'Intérieur s'occupent seuls, jusqu'ici, de la lutte contre la vie chère. Or, il ne suffit pas de réduire les prix des denrées et des vêtements pour réduire le prix de l'existence. Il faut que la réduction s'étende à tous les domaines, y compris celui du prix des médicaments. Un pharmacien — continue M. Hüseyin Avni — m'a dit, en montrant les étiquettes de ses fioles :

— Voyez-vous ce remède ? Nous le vendons à 145 pts. Or, récemment encore, il n'en coûtait que 135. Pourquoi le prix en a-t-il haussé ? Je ne le sais. C'est un calmant. Ne vous laissez pas prendre à l'emballage luxueux et à l'inscription en français : son prix de revient net ne dépasse pas 25 pts. Et le public, qui en ignore la composition en paye 150 sans protester...

Mon interlocuteur, après m'avoir montré une foule d'articles et de spé-

cialités pharmaceutiques se trouvant dans le même cas, a ajouté :

— Il faut qu'une commission contrôle tous les prix des produits pharmaceutiques. On verra alors que j'ai raison.

Y a-t-il spéculation sur les prix des médicaments ? Pour se prononcer sur ce point il faudrait avoir l'autorité d'un spécialiste. La question intéresse en tout cas le ministère de la Santé publique et de l'Hygiène sociale.

**Les eaux de sources**

La Municipalité a acquis la conviction que le transport de l'eau de source tel qu'il est pratiqué actuellement au moyen des dames-jeannes, et sa vente au verre ou en bouteilles sont une cause perpétuelle de fraudes. Par contre, l'expérience réalisée par l'Evkaf avec les eaux de Defneli, dont la mise en bouteille se fait de façon automatique, aux sources mêmes a donné des résultats concrets. Il a été décidé d'inviter tous les propriétaires de sources ou tous ceux qui en exploitent à réaliser les mêmes installations. Et un résultat appréciable de cette mesure sera, outre la plus grande propreté des eaux et leur pureté assurée, une sensible réduction de leur prix.

**MONDANITES**

**Le bal du Parti du Peuple**

Le premier grand bal de l'année celui de la section de Beyoglu du Parti du Peuple, s'est déroulé hier à Tokatlyan dans une atmosphère d'élégance de distinction et de bonne humeur. Le Vali et Préfet y assistaient en compagnie de Mme Muhiddin Ustükdag. Les organisateurs avaient bien fait les choses et notamment une riche literie offrait une profusion d'objets divers, dont plusieurs d'une réelle valeur. Le jazz endiablé de Grégor alternait ses accords avec ceux de l'orchestre hongrois. On a dansé, naturellement, jusqu'à l'aube.

**LES CONFERENCES**

**Une conférence de M. Psalty**

M. François Psalty, dont les études sur la turcologie sont bien connues, donnera une très intéressante conférence à l'Union Française ce mercredi 2 février à 18 h. 30.

Le sujet en sera :

Une page d'histoire  
Avec Marco Polo au Turkeki  
Au Halkevi de Beyoglu

La conférence de l'éminent publiciste, M. Sevkett Süreyya, qui devait avoir lieu le mardi 1<sup>er</sup> février, au Halkevi de Beyoglu, sur *La Révolution turque*, a été ajournée par suite d'une indisposition de l'honorable conférencier.

**LES ARTS**

**La Filodrammatica**

Dimanche, 6 février, à 17 h. 1/2 précises, l'excellente troupe d'amateurs de la « Filodrammatica » du Dopolavoro jouera à la « Casa d'Italia », la comédie en six tableaux de P. Barabas :

*E' facile per gli uomini*  
(C'est facile pour les hommes)

Voici la distribution :

Paolo	C. Rolandi
Maria	M. Pallamari
Bordone	E. Franco
Le Président	G. Coppello
Tecla	F. Quintavale
Kovacs	Barbarich
Hecht	R. Borghini
Anna	C. Sorayia
Giovanni	M. Begkian
Une blanchisseuse	N. N.

Intermèdes musicaux, aux entr'actes, par l'orchestre du Dopolavoro sous la direction du Mo Carlo d'Alpino Capocelli.

**Reprise de "Bichon"**

Etant donné le succès remporté par la première représentation de « BICHON » lors de la soirée de gala donnée le 22 janvier à l'Union Française, cette charmante comédie-vaudeville en 3 actes sera reprise en matinée, aujourd'hui, 30 janvier à 15 heures précises.

Ouverture des portes à 14 heures.

**Speranza Pringo**

L'éminent soprano léger, arrivant en droite ligne de Rome où ses représentations ont eu l'écho le plus retentissant, sera bientôt parmi nous et son unique concert aura lieu le mardi 8 février en gala au Théâtre Français.

La location pour ce véritable événement d'art, que les mélomanes attendent avec impatience, sera ouverte à partir de mercredi prochain 2 février et le programme détaillé sera affiché aux guichets du théâtre.

**Harry Baur au "Sakarya,"**

Le «Sakarya» qui a su inspirer au public la plus grande confiance, en ce qui concerne le choix de ses projections, a dû procéder précipitamment avant-hier soir à un changement de programme. C'est ainsi que «Nostalgies» avec Harry Baur, qui devait être donné lundi prochain, a commencé à être projeté dès avant-hier soir.

Malgré que beaucoup de monde ignorent ce changement brusque, un nombreux public habituel des « premières » du «Sakarya» — a assisté au spectacle.

Beau succès vraiment, Harry Baur, se surpassant dans son rôle écrasant d'un père dont la fille — son seul amour — a été enlevée par un bel officier, s'est tellement identifié avec son personnage, que le public a trouvé unanimement que ce rôle constituait l'un des meilleurs dont il se soit acquitté jusqu'ici.

Cette belle production, un vrai régal artistique, vient s'ajouter à celles, toutes excellentes, que le «Sakarya», nous a présentées jusqu'ici et est appelée au plus grand succès.

G.S.

**Le dimanche juridique**

**La séparation de biens, régime matrimonial légal turc**

La loi turque, en ce qui a trait aux régimes matrimoniaux, est impérative en ce sens qu'elle ne permet aucune convention matrimoniale entre les époux, convention dans les clauses n'aurait pas en harmonie avec ses dispositions stipulées dont les trois régimes matrimoniaux par elle prévus.

Le Code Civil turc, en effet, prend soin de prescrire trois régimes matrimoniaux, à savoir la séparation de biens, l'union des biens et la communauté de biens, auxquels les époux pourront opter, en l'occurrence, avant ou même après le mariage. Par contre, le Code Napoléon reconnaît aux époux la faculté de convenir, même en dehors de régimes matrimoniaux qu'il prescrit, pourvu que l'ordre public et la morale ne soient pas atteints par les susdites conventions lesquelles, par ailleurs, sont immutables et doivent avoir lieu toujours avant le mariage.

Le législateur turc, imbu d'une haute conception philosophique, a adopté comme régime matrimonial légal celui de la séparation de biens légal, traitant les époux sur le même pied d'égalité, reconnaît à la femme, mariée sans contrat, un indépendance juridique et économique pleine et entière.

Il nous semble loisible, en guise d'un criterium du régime matrimonial légal, de procéder par une question : Il peut arriver que deux époux se soient mariés sans contrat. A quel régime matrimonial seront-ils soumis ?

Le législateur, en vue précisément de cette situation qui est fréquente, établit un régime de droit commun, le régime matrimonial légal, que les époux sont sensés avoir adopté par cela seul qu'ils n'en ont pas stipulé un autre régime. Il convient d'ajouter au surplus que le régime légal sera de même imposé aux époux lorsque leur contrat stipulant un autre régime, sera nul.

**Les traits caractéristiques de la séparation de biens**

Les traits saillants de ce régime, dans leurs grandes lignes, pourraient être résumés en quelques mots. Tous les biens de chaque époux, mariés sans contrat ou ayant stipulé se soumettre à ce régime, lui demeurent propres, biens présents, et à venir, ses dettes aussi en capital et en intérêt. Le mari n'a ni l'administration ni la jouissance de biens personnels de sa femme ; c'est la femme qui administre son patrimoine et qui en jouit.

Elle pourrait, éventuellement, être obligée soit par contrat, soit de par la loi (art. 190 C. Civil, art. 246 du C. Civil suisse) à verser périodiquement une certaine portion de ses revenus entre les mains de son mari pour l'aider à supporter les charges du mariage. Cette contribution, à défaut d'une convention de parties, est fixée par la loi française au tiers de revenus de la femme. Disons, en passant, que c'est pour cette raison qu'on a appelé en France la femme séparée de biens « pensionnaire chez son mari ».

Néanmoins, il y a lieu de noter tout particulièrement que le régime de la séparation de biens n'est pas un régime légal absolu, mais bien un régime subsidiaire ou présumé étant donné que les époux n'y sont soumis que s'ils ne lui ont pas préféré par contrat un autre des régimes prévus par la loi et qu'ils ne soient pas placés sous le régime extraordinaire, à savoir la séparation de biens légale et celle judiciaire, que nous étudierons plus tard.

**Les législations étrangères**

Le régime de la séparation de biens, entièrement favorable à la femme, semble être destiné à devenir, vu ses conceptions libérales, le régime légal de la plupart des Etats. En Suisse, pourtant, malgré un mouvement en sa faveur émanant des sociétés féministes et des nombreuses pétitions adressées, lors de l'adoption du Code Civil le 10 décembre 1907, aux Commissions préconstituées et à l'Assemblée Fédérale, suite n'a pas été donné aux désirs ainsi exprimés qui se heurtèrent à la pratique de vieilles traditions cantonales. Un système légal intermédiaire, celui de l'union des biens, fut adopté que le Code turc permet par ailleurs aux époux d'opter par contrat.

L'Angleterre, par suite du mouvement féministe qui bat son plein dans ce pays, ne pouvait qu'adopter ce régime. La Roumanie de même, d'autres pays encore.

En France, où les idées émancipatrices à l'égard de la femme mariée, donnent lieu souvent aux critiques les plus acerbes, on considère que ce régime est peu en harmonie avec la nature du mariage. La vieille tradition française, celle de la « douce France » continue, malgré la marche des temps et l'ordre nouveau que les exigences de notre époque obligent au législateur à s'y conformer, à considérer que les époux semblent naturellement

destinés à être unis par la communauté des intérêts comme ils sont appelés à être étroitement unis par les liens du cœur.

Et c'est ainsi que le régime de la séparation de biens est peu pratiqué, on ne le rencontre que dans les classes riches qui encore en font un usage assez rare.

Il n'en est pas moins vrai, que nonobstant les critiques des auteurs français, les avantages que fait ressortir la séparation de biens sont très appréciables au point de vue de l'indépendance économique des époux et de la clarté de leurs intérêts, la situation morale de la femme dans le mariage n'étant, au demeurant, point différenciée de celle de la femme vivant sous un autre régime matrimonial.

**Les dispositions de la loi turque**

Aux termes de l'article 186 du Code civil (art. 248 C.C.S.) qui donne une définition complète de la séparation de biens, chaque époux peut disposer, sans le concours de l'autre, de tout ou partie de son patrimoine, comme il peut le gérer et en jouir. Cet article est libellé comme suit :

" Il y a séparation de biens lorsque chaque des époux conserve la propriété, l'administration et la jouissance de ses biens.

Lorsque la femme remet l'administration de ses biens au mari, il y a lieu de présumer qu'elle renonce à lui en demander compte pendant le mariage et qu'elle lui abandonne la totalité de son revenu pour subvenir aux charges du mariage.

La femme ne peut renoncer valablement son droit de reprendre en tout temps l'administration de ses biens."

Il appert du libellé clair et précis de cet article que la femme recouvre sous ce régime le plein exercice de sa capacité civile et, partant, peut accomplir en vertu de son droit de libre disposition, tous actes juridiques sans se prévaloir aucunement de l'autorisation maritale.

Nous croyons pourtant nécessaire et en vue de faire ressortir la capacité civile de la femme sous ce régime, de faire un court aperçu des actes juridiques qu'elle peut librement accomplir. Ainsi elle peut notamment :

- Donner à bail ses immeubles.
- Toucher tous ses revenus et en donner quittance.
- Recevoir et aussi poursuivre, par voie d'exécution, le remboursement de ses capitaux mobiliers et en donner décharge, avec mainlevée des inscriptions hypothécaires prises pour en assurer le paiement.
- Placer ses fonds et par conséquent faire au comptant toute espèce d'acquisition de meubles, soit d'immeubles.
- Disposer de son mobilier et l'alléner, titre onéreux et gratuit, c'est-à-dire le vendre et en faire une donation, (la loi française permet à la femme de faire une donation sans l'autorisation maritale).
- Elle peut contracter valablement toute sorte d'obligation relative à ses biens.
- Elle peut aliéner ses immeubles sans l'autorisation de son mari, à l'encontre de la loi française qui exige l'autorisation maritale et à défaut judiciaire.
- Elle peut répudier une succession, alors que le régime légal suisse, l'union des biens, exige l'autorisation maritale.

**Le mari en tant que mandataire de sa femme**

A teneur de l'article 186 du Code Civil, ci-haut énoncé, la femme mariée, en vertu de sa capacité civile, peut confier à son mari, tacitement ou expressément, le mandat d'administrer sa fortune et l'en percevoir les revenus, tout autant qu'elle peut révoquer ce mandat durant le mariage. Sur ce dernier point la loi est impérative et toute convention contraire est frappée de nullité.

Les auteurs suisses sont unanimes à considérer que la femme pourrait désigner un tiers comme gérant, même contre le gré de son mari.

Il y a lieu d'ajouter que le mari, en tant que mandataire de sa femme, a droit à tous les revenus des biens de la femme, à titre de sa part contributive et pour employer les termes de la loi « pour subvenir aux charges du ménage ».

Une question reste à poser à laquelle la doctrine et la jurisprudence françaises répondent par l'affirmative. Le mari peut-il garder les économies qu'il a réalisées sur les revenus de sa femme ?

En droit suisse la réponse est d'un caractère amphibologique car le texte allemand donne la solution en faveur du mari alors que selon le texte français, en l'espèce l'art. 242, al. 2 du C. C. suisse (art. 182 du C. C. turc) la question est d'écarter vu les termes employés «... elle lui abandonne la totalité de ses revenus pour subvenir aux charges du ménage ».

Dimanche prochain, terminant avec le régime matrimonial légal, nous aurons à examiner un autre régime reconnaissant pleine capacité économique à la femme, sous tous les régimes matrimoniaux, celui de biens réservés.

Théodore D. TITOPOULOS

Licencié en droit de l'Université de Paris.

Nous prions nos correspondants éventuels de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

CONTE DU BEYOGLU

La femme odorante

Par J. ROSNY aîné, de l'Académie Goncourt.

J'ai été orphelin de bonne heure et je n'avais d'autre parent que mon oncle Hyacinthe, sombre égoïste, des- séché par la larderie, dépourvu d'amis, et qui, tout de même, avait pour moi une affection approximative. Il fallait se garder de taper le coffre-fort : mais, par-ci, par-là, après de longs calculs et des hésitations sans nombre, il me faisait cadeau de deux ou trois cents francs. Avec quelles recommandations suggérées par sa lésine!

L'animal était abondamment pourvu de biens périssables et qui, entre ses mains, fructifiaient par l'épargne, par l'accumulation d'intérêts et d'intérêts. Comme j'étais le seul être au monde qui lui importât quel- que peu, je devais hériter de sa fortune si je lui survivais; chose peu sûre, car, assez bien constitué, il soignait sa santé avec méthode et ténacité.

Chaque année, il m'invitait, au creux de l'été, à passer quelques semaines chez lui. Il me tenait à peu de frais, car ses fermiers lui apportaient gratis force fruits, légumes, œufs et beurre. En sorte qu'il apparaissait, aux repas, de copieuses rations de ces aliments. Quant à la viande, un garde-chasse l'apportait sous forme de gibier. Nulle chair de boucherie, et le pain était paremoneusement distribué, le ter- roir ne produisant guère de blé. Pas de café, pas de sucre, produits mal- sains, disait Hyacinthe, mais du lait, du miel, gratuits comme les fruits, les légumes, les œufs, etc.

Ce régime me plaisait, encore que j'eusse désiré une plus grosse portion de pain.

Un été de ma vingtième année, parut la « femme odorante ». Je n'ai jamais su où l'oncle l'avait dénichée; mais elle était entrée au château comme gouvernante et elle plaisait démesurément à Hyacinthe. Ce n'était fichtre pas qu'elle fût belle ni jolie. Ronde comme une barrique, un visage de dromadaire et des yeux de cobaye, je me demandais ce qui pouvait bien séduire l'oncle. Je finis par le deviner. Dès qu'elle paraissait, il la flairait de près ou de loin avec délectation. C'é- tait l'odeur qu'il aimait. Certains physiologistes ont étudié à fond l'influence des odeurs sur l'existence humaine et animale et leur rôle exagéré chez cer- taines personnes. La gouvernante sen- tait la pomme encore fraîche, mais sur le point de ne l'être qu'à moitié, mê- lée d'un fumet indéfinissable. Emportés par sa passion et par l'habile réserve de la femme, qui se montrait vertueuse jusqu'à la pudibonderie. Il finit par lui proposer le mariage. C'est ainsi que Paméla devint ma tante. Elle commença par me témoigner de la sympathie, ce qui ne tarda pas à exciter la jalousie de l'oncle. Je crois même qu'il me soupçonna de faire la cour à sa femme : peut-être le lui sug- gérâ-t-elle. Pour dire la vérité, c'est plutôt elle qui m'avait fait des agacé- ries; mais je me serais plutôt laissé séduire par une Nyam-Nyam ou une Botocudo. C'était si visible quelle n'insista point et me prit en grippe. Bref, l'oncle cessa de m'offrir des va- cances et réduisit ses dons à un mini- mum dérisoire.

Pendant les années qui suivirent, j'épuisai mes chétives ressources pour mon entretien et mes frais d'études. Enfin je fus ingénieur; j'allais faire fortune! Fortune, justes dieux! Pas même un emploi durable; rien que des postes besogneux et provisoires. Maigre comme un loup polaire, j'é- rais désespérément à la poursuite de ma pitance. On dit que les temps sont durs maintenant; ils l'étaient déjà alors.

Brusquement, la cloche de salut; mon oncle avait trépassé en vitesse, à la suite d'une congestion; son tabel- lion m'invitait à l'aller voir; je partis à la fois pour assister aux funérailles et prendre connaissance du testament. En somme, l'oncle ne m'avait pas déshérité. L'espérance s'enfla à tire- d'aile.

La « tante », en grand deuil, ce qui accroissait sa laideur, me reçut moult amicalement et m'offrit l'hospitalité. Je crus pas devoir refuser le repas du soir ni la chambre mise à ma disposi- tion. Pendant le dîner, elle me regar- dait avec insistance; ses yeux de co- baye exprimaient une prédilection ef- frayante; au café, elle trouva moyen de s'asseoir tout près de moi. Elle m'interrogea sur ma situation, me té- moigna de la sympathie, et son re- gard devint si tendre que j'en étais épouvanté. Même, elle me prit la main, et son odeur de pomme devint intol- érable.

— Ecoutez, me dit-elle, votre oncle vous laisse peu de chose. Cela me peine, car j'ai de la sympathie pour vous. Si vous vouliez, on pourrait s'arranger... se marier... Tout proche maintenant, elle reprit d'une voix basse, mais ardente : — Oui, pourquoi pas! Je suis jeune, à peine trente ans... Si vous vouliez, moi, je...

Quel délire l'emporta? Elle saisit ma tête et m'embrassa sur la joue avec un gros soupir.

— Dites oui! gémit-elle. Nous pou- vons être heureux... Je n'avais pas fait un mouvement, j'étais paralysé; mais, comme elle in- sistait, je me dressai et fis deux pas en arrière... Elle vit ma répulsion; une rage subite l'envahit; elle cria d'une voix violente : — Vous n'êtes qu'un jeune idiot! Tant pis pour vous! Après les funérailles, je me rendis chez le notaire. Elle m'avait précédé. Je la trouvai en conférence avec Me Carnarogne qui, après des prélimi- naires, se mit à lire le testament. Tout l'héritage de l'oncle passait à sa fem- me Paméla, sous réserve de quelques legs ridicules et de trente mille francs en ma faveur. Trente mille francs et l'animal était multimillionnaire! Je demeurai un instant immobile, tremblant d'indignation; je faillis re- fuser le legs, mais j'avais trop tiré le diable par la queue. Le legs m'assu- rait plusieurs années d'attente, le temps de me faire une situation. A ce moment, la voix de Paméla, toujours un peu miaulante, s'éleva : — Souvenez-vous de ce que je vous ai dit; il est temps encore. Cette fois la fureur m'emporta. — J'aimerais mieux crever! — Très bien, idiot! Et se tournant vers le notaire, elle lui tendit un papier. — Voici, dit-elle, son dernier testa- ment; comme vous le voyez, le legs est annulé. (Voir la suite en 4<sup>me</sup> page)

Le marché d'Istanbul

Vie économique et financière

Blé

Le prix du blé Polati a eu cette se- maine, une très grande marge d'oscil- lations allant de piastres 6.21 1/2 à 6.20. Il clôture à 6 piastres 10, sans accus- er une différence sensible avec la cota- tion de la semaine passée.

Seigle et maïs

Le seigle vient de stabiliser son prix à 5 piastres, marquant une ten- dance haussière (antérieurement 4.30-5).

Avoine

L'avoine enregistre un recul massif de ses cotations et passe de piastres 4.20 à 4.4-4.8 et enfin à piastres 3.36.

Orges

Une tenue assez irrégulière des prix n'a abouti qu'à une rectification. Orge fourragère Piastres 4.18

Opium

Le marché de l'opium, assez lâche la semaine passée, s'est quelque peu raf- fermi.

Noisettes

Marché toujours stagnant aussi bien ici qu'à Izmir. Les noisettes ont très certainement été pour cette saison

FEU le grand et beau film que projette cette semaine le Ciné SUMER AVEC VICTOR FRANCEN ET EDWIGE FEULLERES est incontestablement le MEILLEUR FILM d'AMOUR d'HEROISME... de GRANDEUR MARITIME qu'on puisse voir IL FAUT VOIR AUJOURD'HUI FEU

Vie économique et financière

Le marché d'Istanbul

Blé

Le prix du blé Polati a eu cette se- maine, une très grande marge d'oscil- lations allant de piastres 6.21 1/2 à 6.20. Il clôture à 6 piastres 10, sans accus- er une différence sensible avec la cota- tion de la semaine passée.

Mohair

Voilà encore un autre article parti- culièrement éprouvé. On remarque une hausse timide dans le prix de l'ana mal et du mohair dit « deri ».

Oglak Piastres 132.20 Ana mal » 119 Cengelli » 130 Deri » 77.20-80 Kaba » 85 Sari » 110

Laine ordinaire

Rien à signaler sur ce marché égale- ment.

Anatolie Piastres 51 Thrace » 63-65

Huiles d'olive

Le marché des huiles d'olive est très légèrement à la hausse.

Extra Piastres 45-47.20 1ère de table » 42-45 Pour savon » 32-36

Beurres

Stabilité parfaite. Urfalor Piastres 105 Anteb » 95 Kars » 86 Trabzon » 90

Citrons

La caisse de 504 pièces de citrons de Trablas a subi une hausse assez nette.

20p Ltqs 6.80-7.50 26p1 » 7.25-7.75

Œufs

Le prix des œufs iri (1440 pièces), qui avait reculé à 32 livres, vient de regagner un point et cote actuellement Ltqs 33.

Les nouvelles fouilles de Tolémaïde en Libye Orientale. On poursuit avec célérité les tra- vaux de reconstruction de la zone archéologique de Tolémaïde, et les fouilles qui transformeront cette oasis de la Libye Orientale en la plus intéressante zone d'exhumation de l'ancien empire de la côte libyenne. Le long de l'ancienne route monu- mentale, on voit réapparaître chaque jour des colonnes et des fondations d'édifices antiques. Grâce à un travail intelligent de restauration, l'ancienne Porte Teuchira reprend peu à peu ses lignes architectoniques; on est en train d'achever les travaux pour la restauration du Mausolée Hellénique qui s'élevait aux portes de la ville.

Mouvement Maritime



ADRIATICA SOC. AN. DI NAVIGAZIONE VENEZIA

Table with columns: Departes pour, Bateaux, Service accélé. Rows include: Pirée, Brindisi, Venise, Trieste; Pirée, Naples, Marseille, Gênes; Cavalla, Salonique, Volo, Pirée, Patras, Santi-Quaranta, Brindisi, Ancone, Venise, Trieste; Salonique, Mételin, Izmir, Pirée, Calamata, Patras, Brindisi, Venise, Trieste; Bourgaz, Varna, Constantza.

En coïncidence en Italie avec les luxueux bateaux des Sociétés «Italia et «Lloyd Triestino», pour toutes les destinations du monde.

Agence Générale d'Istanbul Sarap Iskelesi 15, 17, 141 Mumhane, Galata

FRATELLI SPERCO

Quais de Galata Hüdavendigâr Han - Salon Caddesi Tél. 44792

Table with columns: Départes pour, Vapeurs, Compagnies, Dates. Rows include: Anvers, Rotterdam, Amster- dam, Hambourg, ports du Rhin; Bourgaz, Varna, Constantza; Pirée, Marseille, Valence, Li- verpool.

C.I.T. (Compagnia Italiana Turismo) Organisation Mondiale de Voyages, Voyages à forfait. Billets ferroviaires, maritimes et aériens - réduction sur les Chemins de Fer Italiens.

Deutsche Levante-Linie, G. M. B. H. Hambourg

Deutsche Levante-Linie, Hambourg A.G. Hambourg Atlas Levante-Linie A. G., Bremen Service régulier entre Hambourg, Brême, Anvers, Istanbul, Mer Noire et retour

Vapeurs attendus à Istanbul de Hambourg, Brême, Anvers S/S MACEDONIA vers le 7 Février S/S BOREAS vers le 8 Février S/S ANDROS vers le 9 Février S/S ACHAIA vers le 10 Février

Départs prochains d'Istanbul pour Hambourg, Brême, Anvers et Rotterdam S/S ILSE-L.M.RUSS charg. le 31 Jan. S/S CHIOS charg. le 10 Février

Départs prochains d'Istanbul pour Bourgaz, Varna et Constantza S/S MACEDONIA charg. le 10 Février

Connaissances directs et billets de passage pour tous les ports du monde Pour tous renseignements s'adresser à la Deutsche Levante-Linie, Agence Générale pour la Turquie, Galata Hovaghimian han. Tél 44760-447

On cherche bonne d'enfants allemande ou autrichienne, pour deux fillet- tes l'une de 6 et l'autre de 1 an, en vue de les soigner et de leur apprendre la langue alle- mande. S'adresser à Nisantas, Emlak caddesi Nadir ap. No 2.

Leçons d'allemand et d'anglais avec préparations spéciales des différentes branches commerciales et des examens du baccalauréat - en particulier et en groupe - par jeune professeur allemand, connaissant bien le français, enseignant dans une grande école d'Istanbul, et agrégé des philologie et des lettres de l'Université de Berlin. Nouvelle méthode radicale et rapide. PRIX MODÈS. TES. S'adresser au journal Beyoğlu sous Prof. M. M.

Elèves de l'École Allemande, surtout ne fréquentent plus l'école (quel qu'en soit le motif) sont énergiquement et efficacement préparés à toutes les branches scolaires par leçons particulières données par Répétiteur Allemand diplômé. - ENSEIGNEMENT RA- DICAL. - Prix très réduits. - Ecrire sous «REPÉTITEUR».

L'ELEGANCE et la BEAUTE de JOAN CRAWFORD L'ESPRIT et le TALENT de WILLIAM POWELL LA JEUNESSE et la SYMPATHIE de ROBERT MONGOMERY font du beau film que présente le MEKEK LE FILM dont le SUJET PLAÎT... LE FILM QU'IL FAUT VOIR AUJOURD'HUI. En suppl. : PARAMOUNT-JOURNAL Heures des Séances : 2 h. - 4. 14 h. - 6. 12 h. Soirée à 9h.

L'argent chinois à Londres Londres, 29. - Aujourd'hui arriva- ra à Plymouth venant de Hong Kong le paquebot Rampura ayant à bord une cargaison de monnaies en argent chinoises évaluées à 2 millions de livres. Dans les cercles financiers de Londres on estime que cette somme ainsi que les stocks en argent venant de Chine arrivés à Lon- dres depuis novembre dernier, consti- tuent la contrepartie du gros emprunt britannique au gouvernement de Chi- angkai Sek. On ajoute à ce propos que le gouverneur de la Banque de Chine se trouve depuis quelque temps à Hong Kong.

Les pierres précieuses de l'A.O.I. Venise, 29. - Un établissement pour le travail des brillant et des pierres précieuses venant de l'A.O.I. sera bien- tôt créé à Marghera. 20 000.000 de li- vres seront affectés à la construction des installations du nouvel établissement qui sera le plus important de l'Eu- rope.

Les catholiques allemands Berlin, 28. AA. - Les milieux poli- tiques allemands tiennent à préciser qu'aucune interdiction ne fut pronon- cée jusqu'ici par le gouvernement allemand contre la participation des catholiques allemands au congrès eu- charistique de Budapest.

LA PRESSE TURQUE DE CE MATIN

Le Hatay à Genève

Ce matin également, l'affaire du Hatay occupe la première colonne de nos journaux.

M. Ahmet Emin Yalman résume brièvement dans le "Tan" l'exposé fait par M. Necmettin Sadak en présence du Conseil de la S.D.N. et conclut :

Aux vœux formulés par M. Sadak pour le succès de la thèse turque qu'il venait d'exposer et pour la réalisation d'un résultat satisfaisant, le ministre des Affaires étrangères français, M. Delbos, a répondu en termes sincères et amicaux.

Notre vœu, à nous, est que ces paroles puissent jusqu'au bout se traduire en actes. Si cela est réalisé, notre seul sujet de conflit avec la France disparaîtra et l'affaire du Hatay, qui séparait jusqu'ici les deux pays, pourrait constituer entre eux un pont d'amitié.

Le délégué suédois qui remplit les fonctions de rapporteur du Conseil pour cette affaire, a proposé que les délégués turcs et français collaborent en vue d'améliorer le rapport de la commission et de le rendre conforme aux décisions antérieures du Conseil.

Cette proposition pleine de droiture a été accueillie avec satisfaction par notre délégué.

Ceux qui ont eu l'occasion de faire la connaissance du président et des membres de la commission de contrôle de la S. D. N. au Hatay lors de leur passage en notre pays n'hésitent pas à rendre hommage à leur impartialité et à leur loyauté. Ce sont des hommes au cœur pur. Mais à quoi bon si les fonctionnaires coloniaux français ont indignement exploité la bonne foi de ces idéalistes et ont provoqué inutilement ces malentendus.

A en juger par l'atmosphère favorable qui règne manifestement au conseil il y a lieu de s'attendre à ce que le rapport de la commission soit ramené dans une forme adéquate aux décisions du 29 mai. Mais la tâche vraiment essentielle viendra ensuite. Il faut que chaque phase relative à l'application demeure empreinte de droiture et de sincérité. Le moindre écart pourrait troubler l'harmonie.

M. Asim Us est plus bref dans sa revue des événements politiques de la semaine, dans le "Kurum". Il écrit en effet :

Cette question a perdu son aspect de crise. Les critiques, les objections et les réserves opposées par le délégué turc au règlement électoral élaboré par la commission de la S. D. N. ont été acceptées.

Le rapporteur du Conseil de la S. D. N. a dit que le règlement serait amendé de façon à satisfaire la Turquie. Ces amendements seront réalisés en quelques jours. La date fixée pour les élections est maintenue : celles-ci auront lieu vers la mi-juin.

Dans le "Cumhuriyet" et la "République" M. Yunus Nadi adresse à la population tout entière du Hatay un appel dont voici la partie finale :

Le jeu grossier joué pour arriver au résultat escompté en faisant dresser les uns contre les autres les habitants du Hatay ne pouvait faire long feu naturellement. C'est, qu'en effet, la Turquie ne pouvait en premier lieu se prêter à une combinaison de cette nature. Nous n'avons laissé le Hatay, c'est à dire Antakya, Iskenderun et leurs dépendances hors des frontières nationales que dans la pensée et la garantie qu'il obtiendrait son indépendance administrative sur base des droits nationaux et raciaux turcs. Il va sans dire que si cette condition décevant du traité n'est pas remplie, ce sera pour nous un devoir inéluc-

table de ne plus laisser le Hatay hors des frontières nationales.

Toutefois, une ligne de conduite intelligente et avisée adoptée par les Hatayens, c'est à dire par tout le peuple du Hatay, sans distinction de race ni de religion, dans le but d'assurer au Hatay l'indépendance administrative, source de bonheur assuré par un traité, pourrait vite abrégé tous ces bouleversements. A part les Alaouites qui sont essentiellement turcs, les Arabes sont aussi les frères de religion des Turcs; quant aux Hatayens non-musulmans tels que les Grecs, les Arméniens et les Juifs, ce sont les concitoyens des Turcs avec qui ils mènent une vie commune. Quoique le régime d'indépendance du Hatay soit basé sur les droits nationaux et raciaux turcs tous les citoyens prendront part à l'administration indépendante du Hatay et profiteront des avantages conférés par cette contrée indépendante.

Telle étant la vraie situation, les devoirs qui peuvent incomber aux éléments non-turcs dans l'administration indépendante du Hatay ressortent d'eux-mêmes :

« - Entre non pas contre les Turcs, mais marcher la main dans la main avec eux. « - Ce n'est pas l'hostilité, mais la bonne entente qui doit dominer la fondation de l'heureux régime hatayen. C'est là que réside l'avantage de tous.

Les armements navals

La proportion des 5-5-3

Tokio, 29. — Le journal «Yomiuri» se demande quelles répercussions auront sur la politique du Japon les armements entrepris par l'Angleterre et les Etats-Unis. Le journal est convaincu qu'un accord est intervenu entre les puissances anglo-saxonnes pour le maintien de la proportion de 5-5-3 en ce qui concerne leurs armements navals et du Japon.

Les officiers qui se trouvaient en U.R.S.S. en vertu de la convention conclue pour l'échange d'officiers, en vue de l'étude réciproque de la langue des deux pays, ont été rappelés au Japon pour la fin février.

Les routes d'Ethiopie

Asmara, 28. — On est sur le point d'achever la construction de la route Asmara-Sabberat, à la frontière du Soudan. Maintenant, sur le tronçon Tesseï-Cheren travaillent 3.000 ouvriers italiens et 12.000 indigènes suivant un plan qui comprend 38 ouvrages d'art, parmi lesquels un grand pont en fer.

Milcoveanu est libéré

Bucarest, 29. — On apprend que Milcoveanu a été relâché et est même déjà de retour à Bucarest. Il avait été arrêté pour ne s'être pas présenté à Brasso, où il était convoqué comme témoin, dans un procès contre les étudiants qui, l'année dernière, avaient coupé les oreilles au recteur de l'Université de Jassy.

M. Goga n'ira pas à Vienne

Vienne, 29. — Suivant des informations de Bucarest à l'Agence Transatlantique Radio, la visite à Berlin du premier ministre roumain M. Goga est définitivement décommandée, en raison de l'imminence de la campagne électorale.

La femme odorante

(Suite de la 3ème page)

Me Carnarogge eut un sursaut. Il examina le papier timbré, hésita un moment et déclara d'un ton où se mêlait une sourde indignation :

— Oui, ce testament est en règle. La femme souriait, sardonique. Ah ! il y a des rosses en ce monde !

— Voilà, conclut le narrateur, pourquoi j'ai les pommes en horreur.

— Vous avez perdu cette femme de vue ? s'enquit celui qui avait écouté l'histoire.

— Pour toujours ! comme tout le monde. Elle a fini bêtement, après le plus bête des romans. Comme elle s'ennuyait aux champs, elle vint à la ville. Elle chercha les plaisirs classiques et rencontra le classique jeune homme aux yeux de velours ; elle l'épousa, et il la ringa à fond. Toujours classiquement, elle claqua à l'hôpital, emportée par une opération qui avait parfaitement réussi.

Il y a une justice ! — Une justice bête, qui ne répare pas le mal.

LES TOURISTES

Le "Reliance" à Istanbul

La série des grandes croisières en notre port a été inaugurée cette année-ci par le vapeur "Reliance", transatlantique de 20.000 tonnes, à trois hélices, de la «Hamburg-America Linie» arrivé hier à 20 heures, en notre port. Le navire a ancré à 20 h. sur le Bosphore. Il nous amène 200 touristes, pour la plupart américains et allemands.

Le "Reliance" a quitté le 9 janvier le port de New-York, pour une croisière de 64.000 km. de long devant prendre fin le 24 mai prochain. Après l'escale à Istanbul, le vapeur touchera Haïffa et Suez ; il gagnera la mer Rouge, l'Océan Indien et l'Australie pour rentrer en Amérique par le Pacifique. C'est, comme on le voit, un véritable voyage de circumnavigation. Le "Reliance" appareillera de notre port ce soir.

A l'occasion du début de la saison des croisières touristiques, la Municipalité a décidé de s'occuper plus activement des voyageurs qui visiteront notre ville. A cet effet, notamment, la section touristique de la ville a reçu l'ordre de soumettre les guides interprètes à un contrôle plus strict.

Pour la première fois également, le «Croissant Rouge» ouvrira à bord du "Reliance" une petite exposition de travaux manuels et d'autres objets divers exécutés dans les ateliers de cette institution.

Jusqu'ici, les touristes faisant partie des croisières de passage à Istanbul passaient la nuit à bord, faute d'attractions vraiment dignes de leur tenter. On a décidé d'organiser désormais au Garden Bar, à l'occasion de la visite des grandes croisières internationales, des soirées de danse et de musique turques au cours desquelles les visiteurs pourront admirer notamment la danse des «zeybek».

LES CHEMINS DE FER

Pour développer le goût des voyages

En vue de développer le tourisme intérieur, en habituant le public à se déplacer fréquemment dans le pays, des mesures spéciales sont envisagées pour faciliter les voyages. On songe notamment à appliquer le système des « billets populaires commerciaux » valables, suivant le cas, pour 15 jours ou pour 2 mois et pour tout voyage dans une seule direction, sur les différentes lignes du réseau de l'administration des Voies Ferrées de l'Etat. Ces billets comporteront de considérables réductions de tarif.

On a constaté que les services dits « de jour » qui ont lieu quatre fois par semaine sur la ligne d'Anatolie sont insuffisants. On compte créer par conséquent des services quotidiens de ce genre.

La vie sportive

FOOT-BALL

Le championnat de Turquie



Les deux équipes d'Izmir qualifiées en division nationale : en haut "Uçok" et en bas "Alsancak"

Les championnats régionaux sont terminés. Le 13 février prochain commenceront les rencontres comptant pour le championnat de Turquie.

Comme on le sait 8 équipes seront en présence soit 4 d'Istanbul, 2 d'Ankara et 2 d'Izmir. Les participants sont : Fener, Güneş, B.J.K., Galatasaray pour Istanbul ; Harbiye et Muhafizgücü pour la capitale ; Alsancak et Uçok pour Izmir.

Les 4 teams d'Istanbul sont les mêmes qui représentèrent l'an passé notre ville dans l'épreuve nationale.

Par contre, Ankara participera à la compétition avec deux nouvelles équipes au lieu et place d'Ankaragücü et Cankaya.

Quant à Izmir, il présentera Uçok comme l'année passée et un nouveau promu Alsancak.

Le championnat débutera le 13 février et prendra fin le 15 mai. 14 parties seront disputées par chaque

concurrent. Le nombre total des matches prévus est de 56.

Le premier dimanche verra le programme suivant :

Alsancak-Uçok Harbiye-Muhafizgücü Güneş-Fener Galatasaray-B.J.K.

Comme pour la saison précédente les onze d'Istanbul partent grands favoris. Mais qui sera champion ? Fener fera-t-il la passe de deux ou Güneş ajoutera-t-il un autre titre à son fleuron ? Nous pencherions plutôt pour cette seconde hypothèse.

BOXE

Carnera est malade

Padoue, 29. — L'ancien champion du monde Primo Carnera souffrant de troubles renaux entra à la clinique de cette ville. Il y subira une opération.

Théâtre de la Ville Section dramatique

Ce soir à 20 h. 30

Peer Gynt

5 actes, De Henrik Ibsen Version turque Seniha Bedri Göknil

Section d'opérette

Ce soir à 21 h.

Aynaroz Kadisi

Comédie en 6 tableaux De Celâl Musahipoglu

Brevet à céder

Le propriétaire du brevet No 1855 obtenu en Turquie en date du 10 Mars 1934 et relatif à un «procédé pour établir des copies par rélectrographie» désire entrer en relations avec les industriels du pays pour l'exploitation de son brevet soit par licence soit par vente entière.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Galata, Aslan Han, Nos 1-4, Perşembe Pazar.

Deux chambres meublées

pourvues de tout le confort désirable, à louer au Centre de Beyoğlu, non loin de Galata Saray. Pour tout renseignement supplémentaire s'adresser aux bureaux du journal de 17 à 19 h.

En plein centre de Beyoğlu vaste local pour van servir de bureaux ou de magasin est à louer S'adresser pour information, à la «Societa Operaria Italiana», Istanbul Caddesi, Ezaç Çikmayi, à côté des établissements «Hi Mast' s Voices».

LA BOURSE

Istanbul 29 Janvier 1938

(Cours informatifs)

Table of stock market data including Obl. Empr. intérieur 5% 1918, Obl. Bons du Trésor 5% 1932, etc.

CHEQUES

Table of exchange rates for various cities like Londres, New-York, Paris, Milan, etc.

Bourse de Londres

Table of London market data including Lire, Fr. F., Doll., etc.

TARIF D'ABONNEMENT

Table of subscription rates for Turkish and foreign readers.

FEUILLETON DU BEYOGLU No. 71

Fille de Prince

Par MAX du VEUZIT

Et cette flèche de Parthe lancée, Gysse, toute confuse, se précipita dehors et regagna l'auto pendant qu'Alex, plein d'espoir, enfin, acquittait la note de restaurant et laissait un royal pourboire au garçon qui n'en revenait pas de cette aubaine inattendue.

— Mamie ! Oh ! Mamie ! La vieille femme avait pris dans ses bras l'enfant fragile qui rentrait au nid après tant de cruelles aventures et elle la serrait étroitement contre elle, comme si elle voulait lui communiquer un peu de sa force ou la protéger contre d'invisibles adversaires.

— Si tu savais, Manie, combien, par moments, j'ai été malheureuse depuis que je t'ai quittée.

— Je m'en doute, mon trésor. Tes petites lettres avaient beau être vailantes, je devinais entre les lignes tout ce que tu me disais pas.

— Jamais je n'aurais pensé que la connaissance de ma famille pût me causer tant de déceptions... Avant de rencontrer les miens, tout me paraissait si merveilleux !

La vieille femme hochait la tête pensivement !

— La vie apporte plus de déceptions que de réelles satisfactions ! Depuis ton départ, j'ai eu beaucoup de regrets, ma chérie... Si j'avais soupçonné la vérité sur le mariage de ta mère, je n'aurais pas permis que tu

t'éloignes de moi... Ce n'était pas la peine que tu ailles si loin cueillir des larmes et des soucis ! Mieux valait vivre dans l'ignorance...

— Nous ne pouvions pas, Mamie ! Je n'aurais pas pu rester ici sans être fixée sur le sort de mon grand-père et sans savoir ce qu'était devenu mon père... Dans l'état d'esprit où j'étais après mon anniversaire, je serais allée jusque dans l'Amérique du Sud chercher les traces de celui qui avait disparu.

La vieille femme soupira : — Evidemment, il était fatal que tu veuilles retrouver ton père... Ta mère, elle-même, l'avait donné l'ordre de le rejoindre... Il fallait obéir, c'était ta destinée ! Enfin, ma princesse tout cela est bien triste.

Mais, à cette qualité que la vieille femme lui donnait encore, la jeune fille tressaillait !

— Oh ! non ! non, Manie, pas ce nom !... Il ne faut pas ; je n'y ai aucun droit... Je ne veux plus que jamais ce titre résonne à mes oreilles. La bonne femme secoua la tête et devint grave !

— Ecoute-moi, Gysse, dit-elle, en forçant l'ophtalmie à prendre place sur une chaise, en face du banc sculpté où elle-même était assise. J'ai beaucoup réfléchi à tout ça depuis que tu m'as écrit, le soir de ta visite à M. Ruffin. Tu devines que je n'ai parlé de ta lettre à personne... pas même

à M. le curé, car j'estimais que le secret de ta naissance ne m'appartenait pas... qu'il était avant tout à la pauvre Madame, morte en te mettant au monde... Toi-même tu n'as pas le droit d'en disposer et de salir la mémoire de celle qui t'a donné la vie... Les enfants sont solidaires des parents et, si ceux-ci ont commis une erreur ou subi un tort qui les amoindrit, ce n'est pas aux premiers d'en faire état.

— Je n'ai parlé de tout cela qu'à toi, Mamie... et à Alex... parce que lui, il fallait qu'il sache... Tu comprends ? Je ne pouvais pas le lui cacher.

La Bretonne enveloppa la jeune fille d'un regard attendri.

— Oui, convient-elle. Lui, il devait savoir !... Mais tout cela, c'est pour te dire que, moi, je n'en ai parlé à personne. Nul ne sait donc que le titre enregistré par la mairie d'ici n'a aucune valeur... Or, ma Gysse, ce nom de de Wriss, ce titre de princesse d'Amopolis, il faut que tu continues à les porter afin que personne ne soupçonne la vérité.

— Oh ! Mamie ! protesta la jeune fille. Toi, si droite, comment peux-tu me conseiller de me parer d'un faux état civil ?

— D'abord, Gysse, il n'y a pas de faux état civil. C'est le tien !... Si tu étais une enfant trouvée et que le secrétaire de la mairie t'ait appelée ironiquement Reine ou Renée du Buis-

son-Vert ou des Trois-Etoiles, il aurait bien fallu que, toute ta vie, tu sois Renée du Buisson-Vert ou Reine des Trois-Etoiles, parce que tel aurait été ton véritable et seul état civil... Gysse de Wriss, princesse d'Amopolis, tu es et dois rester toujours... Comprends-tu bien, mon petit ?

— Oui, fit Gysse, ébranlée.

— Mais, il est une autre raison qui doit t'obliger à porter ce nom sans affectation et honorablement, c'est que tu ne pourrais pas le désavouer sans salir la mémoire de ta mère et sans apprendre à tous que, véritablement mariée à l'église, la pauvre dame n'était pas devant la loi... Te vois-tu étalant toutes ces choses au grand jour ? remuant tous ces souvenirs ?... révélant à chacun l'infâme comédie de ton père et la naïve mais ridicule confiance de ta mère ?

— Non, non ! Jamais ! s'écria Gysse que la perspective envisagée par la vieille femme révoltait. Que ma petite maman repose en paix et que mon père vive tranquille. Mes lèvres seront muettes et je porterai bravement le nom qui m'a été donné, bien qu'il m'en coûte de me parer des plumes du paon et de paraître issue d'une aristocratie princière, alors que je ne suis en réalité qu'une pauvre gosse sans père !

— J'étais bien sûre, ma Gysse, que tu me comprendrais et que tu accepterais raisonnablement la situation où

le destin t'a placée. Que personne donc ne se doute jamais de ce qu'il est réellement... même vis-à-vis de ton grand père... il faudra te taire aussi, mon petit.

— Oh ! lui, Mamie, tu peux être assurée que je ne lui dirai jamais rien, pour la bonne raison que je ne le reverrai plus ! Tu sais bien que mon aïeul n'a pas voulu m'entendre et qu'il m'a fait jeter à la porte de chez lui !

Je me propose, même, de ne jamais remettre les pieds à Lyon, qui me rappelle de trop mauvais souvenirs !

La vieille Bretonne ne répondit pas tout de suite. Songeuse, elle regardait Gysse dont le visage, sombre tout à coup, exprimait des pensées douloureuses. Puis, un sourire entr'ouvrit sa bouche édentée de l'humble paysanne.

— Il est écrit, je crois, ma pauvre Gysse, que tu retourneras à Lyon. Sais-tu quelle est la personne qui est venue à Coaterderv il y a quelques jours ?

(à suivre)

Sahibi : G. PRIMI

Umumi Neşriyat Müdürlüğü

Dr. Abdül Vehab BERKEN

Bereket Zade No 34-35 M. Harti ve 56

Telefon 40238